GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

16 JUIL. 2008

DEPOT N° 21466

PROLIVAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 300 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 6 RUE BEFFROY

92200 NEUILLY SUR SEINE (HAUTS DE SEINE)

950 328 419 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 AVRIL 2008

L'an deux mille huit,

et le vingt-trois avril, à dix-huit heures trente minutes,

le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jacques ORIVEL, président du conseil d'administration et directeur général,
- Madame Marie Pierre CAZAUX, administrateur,
- Monsieur Claude POUGET, administrateur,

Madame Dominique PERET, administrateur démissionnaire est absente.

Monsieur Roger CAZAUX, directeur général délégué non-administrateur, assiste au conseil avec voix consultative.

Monsieur Ali AISSA, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La séance est présidée par Monsieur Jacques ORIVEL en sa qualité de président du conseil d'administration, lequel, après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que le conseil est réuni en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- examen de l'activité de l'exercice écoulé et des perspectives d'avenir,
- arrêté des comptes sociaux et établissement du rapport de gestion,
- examen des dates d'expiration de mandats des commissaires aux comptes et dirigeants sociaux,
- préparation de l'ordre du jour de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes et du texte des projets de résolutions,
- convocation de l'assemblée générale ordinaire,
- rémunérations des dirigeants,
- questions diverses

Puis, le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Le conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2007 sur la base de l'inventaire établi à cette date et arrête définitivement les comptes annuels de cet exercice.

Il est précisé que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes.

Le conseil examine ensuite l'emploi des résultats, les conventions réglementées, ainsi que les échéances des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes en vue de proposer éventuellement leur renouvellement.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En conséquence de ce qui précède, le conseil, sur la proposition de son président, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle, le 19 juin 2008 à 19 H 00 au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

RAPPORT A L'ASSEMBLEE - TEXTE DES RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- Le conseil décide à l'unanimité d'allouer au profit du Président une prime exceptionnelle d'un montant brut de 30 000 €.
- Sa rémunération brute est portée à 8.612 € à compter du 1er mai 2008 ; l'avantage en nature véhicule reste inchangé pour 2008 soit 149 €/mois.
- La rémunération mensuelle brute de Monsieur CAZAUX, Directeur Général Délégué, à été portée à 6.200 € à compter du 1er février 2008 puis à 6.842 € à compter du 1er mai 2008.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil d'administration, sur proposition de son président, met à profit la réunion de ce jour pour examiner, au titre des questions diverses, les points suivants :

- Démission de Madame PERET de ses fonctions d'Administrateur

Le conseil prend acte de cette démission, remercie Madame PERET pour les services rendus à la société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un autre administrateur.

Le Président

Un Administrateur